

note d'

# information

07.04  
FÉVRIER

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

**Le personnel des secteurs public et privé sous contrat rémunéré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (enseignements scolaire et supérieur), soit 1 279 700 personnes au 31 janvier 2006, est composé de 78 % d'enseignants. Parmi ces 993 750 enseignants, 85 % exercent dans le secteur public et 15 % dans le secteur privé sous contrat des premier et second degrés. Pratiquement la moitié des 285 950 personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'orientation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative est rémunérée sur un programme « vie de l'élève » dans des actions d'éducation, de santé, de surveillance, d'accueil et de maintenance de la vie scolaire. Dans le secteur public, trois agents sur quatre appartiennent à la catégorie A. Les femmes représentent les deux tiers des personnels du secteur public et les trois quarts du secteur privé sous contrat. Les taux de travail à temps partiel ou incomplet diffèrent, 10 % dans le public pour 19 % dans le privé.**

## Les personnels de l'Éducation nationale au 31 janvier 2006

Au 31 janvier 2006, les 1 279 701 personnes rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche exercent, pour 88,7 % d'entre elles, dans le secteur public pour un effectif de 1 134 792 agents et 144 909 enseignants dans le secteur privé sous contrat.

### Plus des trois quarts des agents en catégorie A

L'ensemble du personnel recensé est à 94,6 % composé de titulaires, et plus de trois sur quatre appartient à la catégorie A. Dans le secteur public, 95,7 % des agents, soit 1 085 459, sont titulaires et 49 333 sont contractuels ou auxiliaires. Parmi les titulaires, 844 903 sont en catégorie A (soit 77,8 %). Dans cette catégorie, 92,6 % sont enseignants et 7,4 % agents administratifs, techniques et d'encadrement. Font également partie de ces personnels titulaires du secteur public, les enseignants-stagiaires en établissement de formation (30 265), soit pour les neuf dixièmes d'entre eux en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), soit en école normale supérieure (ENS). La catégorie B rassemble 84 414 personnes, soit 7,8 % des titulaires dont plus d'un agent sur deux (53,2 %) appartient au corps des instituteurs, les effectifs de cette catégorie diminuant

parallèlement à l'extinction du corps. Les personnels de catégorie C, à effectif pratiquement constant, comptabilisent 156 142 personnes (soit 14,4 % de l'ensemble). Ils sont à 60 % des ouvriers d'entretien et d'accueil, des ouvriers professionnels ou des maîtres ouvriers. Parmi ces titulaires de catégorie C, un sur quatre remplit une fonction d'agent ou d'adjoint administratif.

Dans le secteur public, 4,3 % des agents (soit 49 333) sont des non-titulaires dont presque un sur deux est surveillant ou assistant d'éducation. Par ailleurs, plus d'un sur trois assume des fonctions d'enseignement en tant que professeur contractuel. Les 144 909 enseignants du secteur privé sont rémunérés à 86,3 % sur des échelles de titulaires, quasiment tous au niveau de la catégorie A (96 %). Les 19 866 personnels non titulaires sont des maîtres contractuels (77,2 %), des instituteurs suppléants (22,3 %) et des maîtres délégués auxiliaires.

### Un âge moyen supérieur à 42 ans

L'âge moyen des personnels continue d'augmenter et est supérieur à 42 ans (42,2 ans). Cette hausse est surtout due à la diminution de la proportion des « moins de 30 ans ». En janvier 2006, elle est de 14,3 %, soit 3,3 points de moins qu'en janvier 2003.

**Tableau 1 – Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le secteur public au 31 janvier 2006**  
France métropolitaine + DOM

	Enseignants					Autres personnels					Total				
	Effectif	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	Indice moyen	Effectif	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	Indice moyen	Effectif	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	Indice moyen
Enseignement du premier degré	320 103	40,2	80,3	8,9	493	2 087	50,2	38,8	0,8	687	322 190	40,2	80,1	8,9	494
Enseignement du second degré	419 009	43,1	57,2	8,8	567	62 492	47,0	71,1	10,3	507	481 501	43,6	59,1	9,0	559
CNED 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés	1 103	50,2	70,6	1,5	592	-	-	-	-	-	1 103	50,2	70,6	1,5	592
Stagiaires des établissements de formation	30 265	26,3	69,8	0,0	376	-	-	-	-	-	30 265	26,3	69,8	0,0	376
Enseignement du supérieur et IUFM	78 355	45,8	35,5	1,8	723	57 171	44,6	62,6	14,2	388	135 526	45,3	47,0	7,1	582
Programme soutien *	-	-	-	-	-	23 834	44,8	76,7	18,9	391	23 834	44,8	76,7	18,9	391
Programme vie de l'élève	-	-	-	-	-	136 758	41,9	63,5	16,4	330	136 758	41,9	63,5	16,4	330
Administration centrale	-	-	-	-	-	3 615	49,1	64,1	11,5	555	3 615	49,1	64,1	11,5	555
<b>Total personnel du secteur public</b>	<b>848 835</b>	<b>41,7</b>	<b>64,3</b>	<b>7,9</b>	<b>547</b>	<b>285 957</b>	<b>43,9</b>	<b>66,3</b>	<b>14,8</b>	<b>386 1</b>	<b>1 134 792</b>	<b>42,2</b>	<b>64,8</b>	<b>9,6</b>	<b>507</b>

\* Programme soutien sans le personnel de l'administration centrale.

Source : fichiers de paye des trésoreries générales au 31 janvier 2006

En revanche, la part des personnels de 50 ans ou plus oscille faiblement de 29,5 à 30,2 %.

Dans le secteur privé, l'âge moyen des enseignants est de 43,5 ans, avec plus de deux années d'écart entre les enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires dans le premier degré (43,1 ans) et dans le second (45,4 ans). Cet écart est moindre pour l'ensemble des enseignants (42,5 et 43,9 ans) car l'âge des non-titulaires, 36,1 ans, a une incidence forte sur la moyenne.

Parmi les enseignants du secteur public, entre premier degré (40,2 ans) et second degré (43,1 ans), il y a trois années d'écart. Les personnels non titulaires sont également plus jeunes que les titulaires mais plus âgés que ceux du privé, avec 38 ans et demi (tableau 1).

La part des enseignants de moins de 30 ans est importante dans le premier degré public parmi les professeurs des écoles (19,2 %). Leur âge moyen est de 39,7 ans, alors que dans le privé ils sont plus âgés avec, en moyenne, 43,2 ans, et à peine un sur dix a moins de 30 ans.

Dans le second degré public, les certifiés ont en moyenne 42,3 ans et plus de 45 ans dans le privé. Les agrégés et professeurs de chaire supérieure, quel que soit le secteur, ont deux années de plus.

Dans l'enseignement supérieur et en IUFM, l'âge moyen des enseignants est de 45,8 ans, seuls les enseignants-stagiaires ont moins de 30 ans.

Parmi les personnels exerçant d'autres fonctions que d'enseignement, les personnels administratifs de catégorie A ont 46,7 ans en moyenne avec des amplitudes importantes entre les âges moyens pour certains corps de personnel ; par exemple, entre les inspecteurs généraux (57 ans) et les conseillers principaux d'éducation (41,2 ans). Les personnels ouvriers de catégorie C ont à peine plus de 45 ans mais les personnels non titulaires de surveillance et d'assistance éducative ont largement moins de 30 ans.

### Croissance de la part des femmes

Deux tiers des personnels rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale sont des femmes (65,7 %). Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans le système éducatif que parmi la population active (45,8 %). Il y a davantage d'enseignantes dans le secteur scolaire privé sous contrat que dans le secteur public (73,7 % contre 67,2 %). On comptabilise neuf enseignantes pour un enseignant dans le premier degré privé quatre femmes pour un homme dans le premier degré public. En collèges ou lycées, elles sont davantage présentes dans l'enseignement privé et représentent 66,4 % des effectifs, soit 9,2 points de plus que dans le public.

De plus, si l'on fait une comparaison par corps ou groupe de corps, les femmes sont moins nombreuses parmi les agrégés et

enseignants de chaire supérieure du secteur privé que du secteur public, à la différence des autres corps. Elles composent, dans le privé, la quasi-totalité de l'effectif des instituteurs et presque les trois quarts des chargés et adjoints d'enseignement. Globalement, elles représentent les trois quarts des enseignants du secteur privé sous contrat et plus des deux tiers du public. Parmi les enseignants contractuels, la répartition par sexe est différente entre enseignants du public (50,2 %) et du privé (64,0 %) (tableau 2).

### Indices de rémunération, une amplitude importante

L'indice de rémunération<sup>1</sup>, attribué à un agent selon son corps, son grade et son échelon, permet de calculer le salaire brut mais n'est pas l'unique élément de la paye. Les grilles indiciaires<sup>2</sup> sur lesquelles se positionnent les agents sont très variables d'un corps à l'autre, avec des amplitudes diverses. Plus de 600 points séparent les valeurs extrêmes dans les grilles d'agrégés, plus de 470 ou de 500 pour les certifiés et les professeurs de lycées professionnels. Les deux cinquièmes des professeurs des écoles, des certifiés et des agrégés ont, respectivement, des indices bruts supérieurs à 494, 560 et 755.

1. L'indice nouveau majoré est l'élément de base à partir duquel est calculée la rémunération principale des agents de la fonction publique.

2. Les indices sont ceux constatés dans les fichiers.

**Tableau 2 – Les enseignants des premier et second degrés au 31 janvier 2006**

	Secteur public			Secteur privé			Écarts privé / public	
	Effectifs	Âge moyen	% femmes	Effectifs	Âge moyen	% femmes	Âge moyen	% femmes
Professeurs des écoles	274 741	39,7	80,3	35 933	43,2	91,0	3,5	10,7
Instituteurs	44 874	43,1	80,4	4 423	42,3	93,6	- 0,8	13,2
Autres titulaires	178	49,6	51,7	183	45,2	59,0	- 4,4	7,3
Instituteurs suppléants	293	31,1	67,2	2 548	33,6	89,9	2,5	22,7
Non-titulaires	17	49,2	76,5	95	38,8	63,2	- 10,4	- 13,3
<b>Total premier degré</b>	<b>320 103</b>	<b>40,2</b>	<b>80,3</b>	<b>43 182</b>	<b>42,5</b>	<b>91,0</b>	<b>2,3</b>	<b>10,7</b>
Agrégés et chaires supérieures	50 861	44,1	49,7	3 235	47,5	44,6	3,4	-5,1
Certifiés et assimilés	260 886	42,3	61,4	54 745	45,0	66,8	2,7	5,4
Professeurs de lycée professionnel	66 217	44,2	48,5	9 952	45,1	62,1	0,9	13,6
Adjoints et chargés d'enseignement	3 358	52,1	48,4	12 539	46,2	71,1	- 5,9	22,7
PEGC	13 247	55,0	52,6	704	57,3	56,5	2,3	3,9
Professeurs des écoles et instituteurs	9 044	41,4	52,6	3 329	44,7	74,4	3,3	21,8
Maîtres auxiliaires	2 902	44,8	57,6	81	35,5	80,8	- 9,3	23,2
Enseignants contractuels	11 221	36,7	50,2	15 249	36,9	64,0	0,2	13,8
Autres non-titulaires *	1 273	38,5	79,6	1 893	32,1	90,1	- 6,4	10,5
<b>Total second degré</b>	<b>419 009</b>	<b>43,1</b>	<b>57,2</b>	<b>101 727</b>	<b>43,9</b>	<b>66,4</b>	<b>0,8</b>	<b>9,2</b>
<b>Total premier et second degrés</b>	<b>739 112</b>	<b>41,8</b>	<b>67,2</b>	<b>144 909</b>	<b>43,5</b>	<b>73,7</b>	<b>1,7</b>	<b>6,5</b>

\* Instituteurs suppléants pour le second degré privé.

Source : fichiers de paye des trésoreries générales au 31 janvier 2006

70 % des professeurs de chaire supérieure ont un salaire brut calculé à partir de 960 points d'indice. Au-delà de l'indice moyen des titulaires égal à 538 points, sont rémunérés 27,8 % des professeurs des écoles, 41,4 % des certifiés, 89,6 % des agrégés et 100 % des professeurs de chaire supérieure (graphique 1).

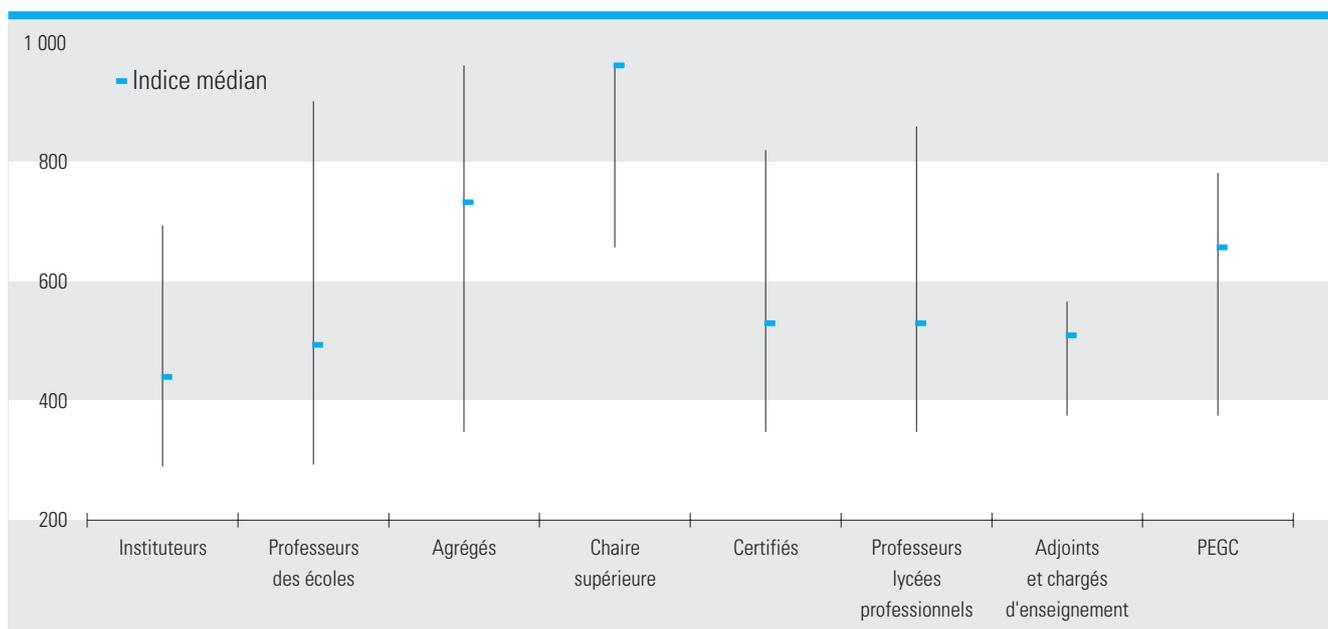
Pour les personnels non enseignants titulaires, dont l'indice moyen est 402, les écarts sont conséquents allant de 309 en catégorie C, à 406 en B et 634 en A. En catégorie C, la moitié des agents et adjoints administratifs a un indice inférieur ou égal à la moyenne,

les maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil, qui représentent 60 % des personnels de cette catégorie, ont pour moitié d'entre eux un indice inférieur à 288, soit 21 points de moins que la moyenne. Cet indice moyen de 309 n'est dépassé que par un agent sur quatre. En catégorie B, l'indice moyen de 406 est dépassé par 47 % des secrétaires d'administration, 46 % des techniciens de recherche et 57 % des infirmiers.

En revanche, pour les personnels de catégorie A, avec un indice moyen de 634, les valeurs sont très différentes selon les corps.

Les directeurs d'établissement du second degré, qui représentent plus de 21 % de ces personnels, ont pour moitié d'entre eux des indices supérieurs à 820 alors qu'un conseiller principal d'éducation sur deux dépasse 494. L'indice médian des personnels d'inspection est de 733 pour les inspecteurs de l'éducation nationale, 962 pour les inspecteurs d'académie et les inspecteurs pédagogiques régionaux et les personnels d'encadrement supérieur atteignent 825 pour les directeurs d'administration centrale et 1 319 pour les recteurs (graphique 2).

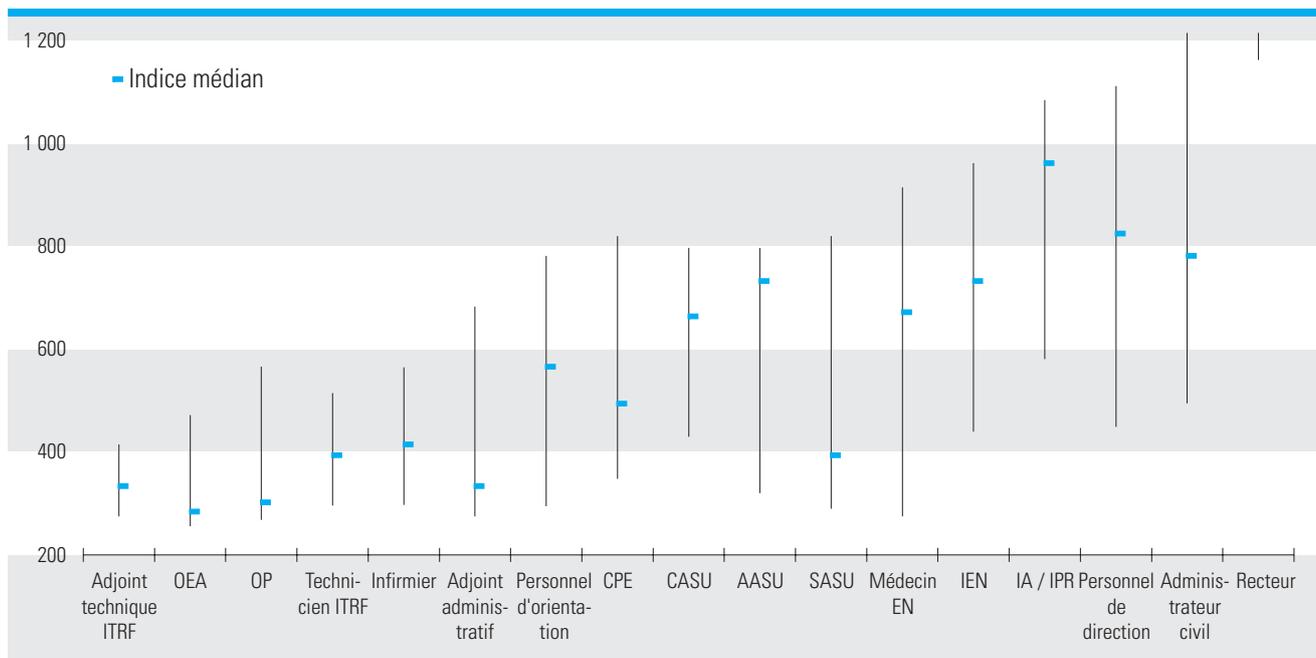
**Graphique 1 – Indices de rémunération des enseignants titulaires dans les premier et second degrés publics**



Source : MEN-DEPP

Lecture : la moitié des professeurs des écoles a un indice inférieur ou égal à 494.

Graphique 2 – Indices de rémunération de certains personnels du secteur public



Source : MEN-DEPP

## Niveau d'enseignement et corps d'enseignant associé

Au 31 janvier 2006, 85,8 % des enseignants dans les écoles publiques appartiennent au corps des professeurs des écoles, pour 83,2 % dans les écoles privées. Dans les écoles publiques, 14 % des enseignants sont des instituteurs et il y a peu d'instituteurs suppléants, à la différence du privé où ils représentent 5,9 % des enseignants, soit plus d'un instituteur sur trois.

Dans les établissements du second degré, le corps dominant dans les secteurs public et privé est le corps des professeurs certifiés ou assimilés. Ils représentent 62,3 % des effectifs dans le public et 53,8 % dans le privé. La proportion des autres enseignants diffère selon les secteurs : 12,1 % d'agrégés dans le public mais seulement 3,2 % dans le privé et, respectivement, 15,8 % et 9,8 % de professeurs de lycée professionnel. La différence entre chacun des secteurs est plus particulièrement due aux corps en voie d'extinction : professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) plus nombreux dans le public, mais surtout chargés et adjoints d'enseignement (0,8 % dans le public pour 12,3 % dans le privé) ou enseignants contractuels (15 % dans le privé pour 2,7 % dans le public).

Pour l'enseignement supérieur, parmi les enseignants-chercheurs qui représentent plus de sept enseignants sur dix, pratiquement les deux tiers sont maîtres de conférences. Les professeurs des universités connaissent néanmoins une progression de plus de 3,5 % entre les deux dernières rentrées mais moins forte que celle des maîtres de conférences (2 points de moins). En dehors des enseignants non titulaires, attachés temporaires d'enseignement et de recherche et moniteurs (dont l'effectif n'est pas intégralement recensé dans les fichiers de paye puisqu'une partie de ces personnels est rémunérée sur fonds propres), interviennent également dans les établissements supérieurs des enseignants de type second degré, des lecteurs et des maîtres de langue étrangère dont l'effectif est régulièrement supérieur à 14 000.

## Les personnels non enseignants : des fonctions très diverses

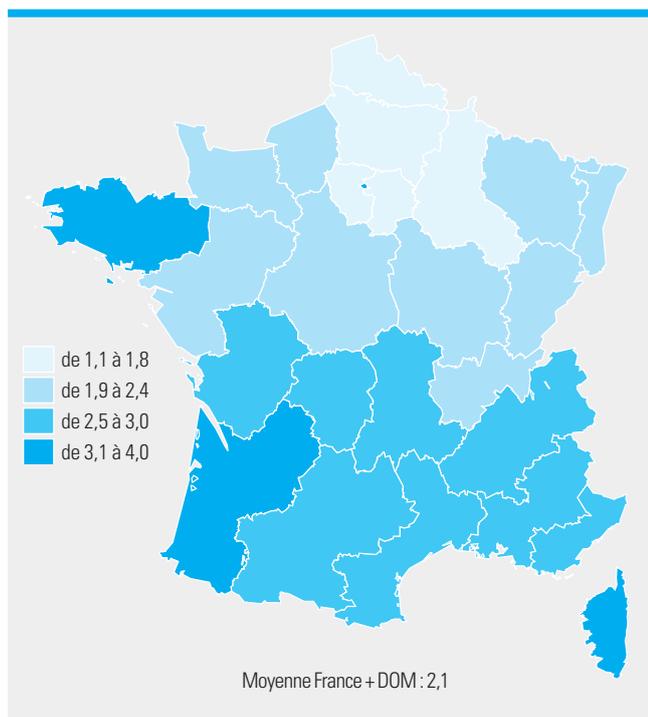
Au 31 janvier 2006, 285 957 agents assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative, soit un effectif inférieur de 6,2 % à celui de janvier 2005. La diminution globale du nombre de ces personnels (- 18 367 surveillants par rapport à l'année

passée) se répercute davantage au niveau des établissements scolaires et réduit la part des agents non titulaires. Cette diminution en terme de personnel rémunéré par le ministère est partiellement compensée par le recrutement de 49 887 assistants d'éducation et de 8 310 aides-éducateurs pour l'année scolaire 2005-2006.

Les sept dixièmes de ces personnels sont affectés aux niveaux scolaires des premier et second degrés dans les établissements et à l'organisation de la vie de l'élève. Un agent sur cinq exerce dans un établissement du supérieur ou en IUFM et les 10 % restants sont, pour plus de huit d'entre eux, en service déconcentré avec une proportion importante de personnel administratif (23,5 % en catégorie B et 38,7 % en catégorie C). Le personnel de l'administration centrale avec 3 615 agents connaît, comme les années passées, une diminution régulière de ses effectifs. Ces derniers sont essentiellement des titulaires dont presque un sur deux est en catégorie A, assumant des fonctions d'administration ou d'encadrement supérieur (directeurs et administrateurs civils, inspecteurs généraux).

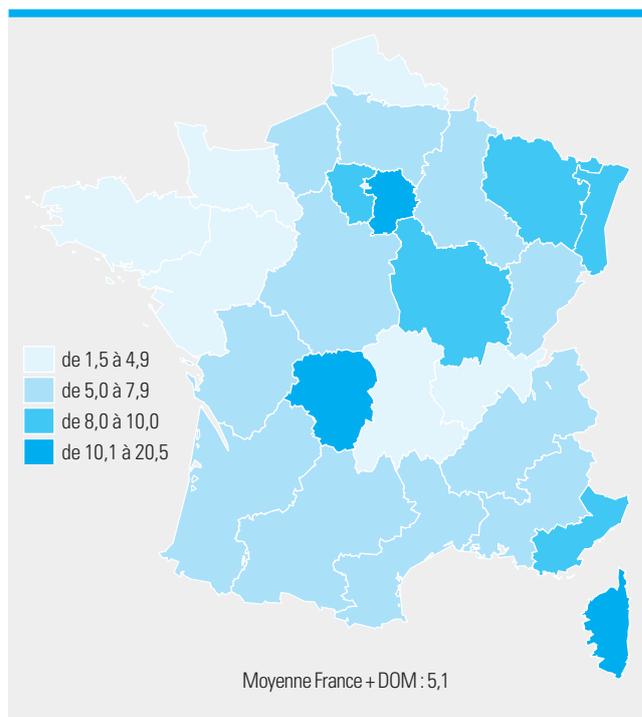
Les deux tiers de l'ensemble de ces non-enseignants sont des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (ATOSS) dont sept sur dix appartiennent à la catégorie C avec un effectif globalement constant. Ils sont maîtres-

**Carte 1 – Effectif des personnels âgés de 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans**



Source : fichiers de paye au 31-1-2006

**Carte 2 – Effectif d'enseignants du secteur public rapporté à celui du secteur privé**



Source : fichiers de paye au 31-1-2006

ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil mais, également, agents et adjoints administratifs, agents et adjoints techniques. Les personnels ATOSS de catégorie A sont essentiellement des attachés d'administration mais aussi des recteurs ou des secrétaires généraux. Les personnels médicaux sont des ATOSS de catégorie A pour les médecins, de catégorie B pour les infirmiers et les assistants sociaux avec des progressions de + 1,4 % et + 1,6 %.

Plus d'un agent sur huit appartient au groupe des ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) et plus d'un sur cinq est technicien ou adjoint technique. Les autres personnels occupent soit des fonctions de direction d'établissement (13 357 personnes, soit + 1 %) ou d'inspection (3 233, effectif en augmentation de 3,9 %) ou sont des personnels des bibliothèques dont l'effectif reste globalement stable.

### Des effectifs et des répartitions très diverses selon les académies

Les écarts entre les académies sont très importants avec sept fois plus d'agents du secteur public dans l'académie de Versailles que dans celle de Limoges, mais avec,

proportionnellement aussi, plus d'élèves ou d'étudiants sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale pour un adulte dans l'académie de Versailles. Sans intégrer les effectifs de l'administration centrale, les académies d'Île-de-France rassemblent 20 % des personnels comme l'ensemble des académies de Lille, Lyon, Grenoble et Bordeaux. Mis à part les académies de Paris, où l'âge moyen des personnels est élevé (45 ans), et celle de Bordeaux qui dépasse de un an la moyenne (43,3 pour 42,2 ans au plan national), les autres académies, à fort effectif, ont des personnels plutôt jeunes. La représentation graphique du ratio effectif de 50 ans ou plus par rapport aux moins de 30 ans permet de constater une séparation de la France en deux parties de Poitiers à Grenoble. Au sud de cette ligne, les ratios sont supérieurs à 2,5 et la part des personnels de 50 ans ou plus, est importante. Au nord, sauf dans l'académie de Rennes (3,4), la part des effectifs de 50 ans ou plus, est inférieure à deux fois et demie la proportion des moins de 30 ans (carte 1).

Dans le domaine scolaire, pour les enseignants des premier et second degrés, le rapport des effectifs public et privé est très variable d'une académie à l'autre. Dans les académies de Limoges et de Créteil, la part de l'enseignement privé est très faible, il y a dix fois plus d'enseignants dans le secteur public

que dans le secteur privé et vingt fois plus en Corse (20,4). Strasbourg, Nice, Dijon et Nancy-Metz se situent autour de huit et neuf fois plus. Rennes (1,5) et Nantes (1,7) se détachent nettement par la part importante de l'enseignement privé. Paris, Lille et Lyon ont des effectifs scolaires publics supérieurs à trois fois ceux de l'enseignement privé, bien en deçà d'un ratio national de 5,1 (carte 2).

**Claude Malègue, DEPP A2**

#### Source et champ

Les données de cette Note résultent de l'exploitation statistique, au 31 janvier 2006, d'un extrait de l'enquête académique masse indiciaire (EMI) destinée à la Direction des affaires financières transmis directement des académies à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements et les personnels appartenant à certains établissements publics sous tutelle du ministère (ONISEP, CNDP, CEREQ, etc.). Les personnels « Jeunesse et Sports » et « Recherche » sont également exclus du champ.

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



direction  
de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance  
[depp]  
secrétariat général



**Directeur de la publication**  
**Daniel Vitry**  
**Rédactrice en chef**  
**Francine Le Neveu**  
**Maquette : DEPP-DVE**

**Impression : Ovation**  
**Service vente**  
DEPP, Département de la valorisation  
et de l'édition  
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

**Abonnement annuel**  
aux Notes de la DEPP  
France : **45 euros**  
Étranger : **48 euros**  
ISSN 1286-9392